

Compte rendu de l'Assemblée générale de l'AMAP des Olivades du 7 avril 2024

La réunion débute à 10h30

L'assemblée générale associée à la réunion de début de nouvelle saison s'est tenue aux Olivades à Ollioules; C'est une occasion d'échanges entre tous les acteurs de l'AMAP : adhérents Amapiens et producteurs; La feuille de présence a précisé 34 présents et 4 pouvoirs signés. La réunion a été suivie du pique-nique, et de la visite des cultures.

Le Président de l'association ouvre la séance selon l'ordre du jour.

Rapport moral de Didier Biau

L'association Amap les Olivades a été « déclarée loi 1901 » en 2002, un an après le début de la création de l'AMAP des Olivades en octobre 2001 sous la forme de relation directe contractualisée entre le Producteur (SCEA des Olivades) et les consommateurs appelés aujourd'hui : amapiens.

L'AMAP des Olivades est remarquable à plusieurs titres : 1^{ère} amap de France, sa taille (plus de 150 paniers), sa durée, 23 ans et la distribution sur le lieu de production:

La ferme les Olivades de 6,5 ha + 1,5 ha de serre, ses produits distribués sont d'une grande diversité et de qualité.

D'autres nombreux producteurs (12) pour divers produits distribuent aux Olivades sous forme de contrats amap ou de commandes.

L'AMAP association Loi 1901

- Elle constitue une représentation officielle de l'AMAP à la Préfecture du Var mais ne se substitue pas au contrat entre le producteur et chaque consommateur;

- Une participation responsable du fonctionnement des distributions de l'AMAP,
- des tâches administratives (inscriptions...)

Tous les amapiens sont membres de l'association (loi 1901) avec cotisation annuelle.

Tout amapien peut se porter candidat au Conseil d'administration .

Les membres du CA ont un mandat annuel.

Outre la « permanence à l'accueil » que tous les amapiens sont invités à faire 2 à 3 fois par semestre, tous les acteurs des diverses tâches de fonctionnement sont au Conseil d'Administration

Election au Conseil d'administration:

Un appel à candidature est proposé à l'assistance pour entrer au conseil d'administration.

Michel MASSI, se porte candidat au Conseil d'Administration, il est validé par l'Assemblée Générale.

Le Président actuel (Didier Biau) en poste depuis 15 ans fait savoir qu'il quitte cette fonction

Le nouveau CA nomme Michel Massi au Bureau au titre de Président de l'association.

Présentation du nouveau Bureau : Michel MASSI (Président), Benoît FREGEAC (Trésorier), Denise VUILLON (communication et secrétariat), Daniel VUILLON et Agnès VUILLON représentant les Producteurs, Pierre BELOUIN (animateur réseaux sociaux)

Les acteurs du fonctionnement de l'AMAP outre le Bureau:

Tous les coordinateurs des distributions, les référents des autres producteurs et les préposés à l'informatique et à la communication sont membres actifs du CA. :

- **Les coordinateurs** qui supervisent, accueillent et renseignent lors des distributions.

A la distribution, la présence du producteur et d'un coordinateur est une des bases de fonctionnement du partenariat AMAP. Pour cette nouvelle saison, il manque 1 voire 2 coordinateurs pour le jeudi.

- **Les référents des autres producteurs :**

liens indispensables avec les autres producteurs. Ils assurent le regroupement des contrats ou commandes et coordonnent la livraison des produits quand les producteurs sont trop éloignés des Olivades pour être présents.

Pour faciliter leur tâches, les référents demandent un peu plus d'attention dans le remplissage des contrats ou des commandes et de ne pas oublier de joindre le règlement dans les temps.

- **Les contributeurs aux applications informatiques et média**

Le nouveau CA et le rapport moral sont validés par vote à l'unanimité de l'assemblée et le Bureau sera présenté pour accord à la Préfecture du Var

Bilan financier 2023

Les recettes sont les cotisations de l'association : la cotisation est annuelle et de 10€ ;

La situation du compte de l'association était de **3512,61€** au 31 décembre 2022.

Le total des encaissements (cotisations 2023) est de 2035,00€.

Le total des dépenses (tenue de compte, achats d'événements d'animation) : 1426,37€

Au 1^{er} janvier 2024, le solde du compte de l'association est de **4121,24 €**

Les dépenses concernent des animations (galette, boissons..) des frais de ménage du local de distribution, des achats de livres, une contribution aux repas d'amapiens à la ferme auberge, une aide aux Restos du Cœur, les frais de tenue de compte...

En complément des événements déjà prévus (galette, boissons, repas...) d'autres actions d'animations peuvent être engagées en 2024 (conférences...) ainsi qu'une contribution à l'entretien des chemins d'accès à la ferme à prévoir prochainement.

Le bilan financier présenté est validé à l'unanimité.

Intervention de Denise Vuillon

En premier lieu, accueil des nouveaux adhérents. 3 nouveaux amapiens se sont présentés.

Le fonctionnement en AMAP est une démarche solidaire : l'aide bénévole des amapiens fait partie des bases de fonctionnement de l'AMAP.

Sans cette participation bénévole, le fonctionnement de la distribution aurait un coût.

Les amapiens assurent la permanence lors des distributions.

D'une façon plus ponctuelle, il y a l'aide au ramassage des cultures, relations avec les producteurs, aide informatique pour la gestion des commandes aux producteurs partenaires.

Rappel pour un point pratique :

L'infolettre mensuelle à ne pas manquer de lire. Elle informe l'amapien sur les éventuels changements de date de distribution dus aux fériés ou autres évènements.

Pour éviter le désagrément de votre déplacement pour rien.

Pour les fériés : Vous êtes toujours informés par l'infolettre :

Les distributions sont toujours avancées la veille ou reportées au lendemain du férié.

Prévenir en cas d'absence ou de décalage de paniers pour éviter de perdre votre panier ou le gaspillage de produits. Prévenir la personne qui doit venir chercher le panier à votre place.

Pour les produits des autres producteurs comme les œufs et les fromages, qui n'ont pas de référents, cela demande à chaque amapien d'être attentif quand il récupère son produit et de se cocher comme il se doit.

Daniel Vuillon

Qu'en est-il du renouvellement des amapiens et du fonctionnement de la ferme

Au renouvellement, on constate qu'il manque des contrats pour atteindre l'autonomie financière pour le fonctionnement à 100% en Amap ; en effet il faut 40 contrats par emploi sur la ferme – il y a 120 contrats à

ce jour, soit 3 emplois permanents, mais l'idéal serait d'arriver à 4 emplois pour assurer un bon fonctionnement (remplacement au moment des vacances d'un salarié. Il est tout à fait urgent de communiquer autour de soi (et par d'autres moyens) pour augmenter le nombre d'amapiens.

La qualité de la nourriture est une priorité : la transparence de la production doit être absolue. La non qualité des produits de l'agro-industrie alimentaire a un effet néfaste sur la santé qui représente un coût estimé à 50 milliards d'euros.

Le concept Amap permet de sortir de l'agriculture productiviste dont le chiffre d'affaire est obtenu par la quantité produite multipliée par le prix unitaire de cette production, au détriment de la qualité, donc de la santé des consommateurs. Un exemple, parmi d'autres, 85% des fraises vendues sont produites « hors sol » sous « perfusion », d'où carence en éléments nutritifs essentiels et pas de saveur liée au terroir.

En ce qui concerne le fonctionnement de la ferme, le départ récent d'Emile (mon petit-fils) qui devait reprendre la direction de l'exploitation nous conduit à revenir à un engagement de production sur 6 mois, jusqu'à fin septembre pour se donner le temps de le remplacer dans l'équipe. La saison printemps/été étant assurée et sans effet défectueux sur les parts de récolte.

L'équipe des 3 salariés, tous de bon niveau et faisant preuve d'autonomie, pourrait s'organiser dans une démarche collective de responsabilité ; et de prise d'initiatives. Si un nouveau collaborateur se présente, il devra dans un 1^{er} temps les assister et non les diriger ; Ultérieurement quand il sera formé, un autre mode de fonctionnement pourra se mettre en place.

L'agriculture, dont on a beaucoup parlé récemment dans les manifestations d'agriculteurs de février 2024, est dans la situation de la production maraîchère d'il y a 20 ans.

Quand on présentait le projet d'AMAP, en 2001 on informait les consommateurs futurs amapiens que la Provence avait perdu 15000 exploitations entre le recensement agricole de 1990 et celui de 2000.

La filière maraîchère a été déstabilisée pour 2 raisons : le développement exponentiel de la grande distribution et les importations.

Ainsi on constate que la mondialisation a pour conséquence l'importation de la pauvreté.

Le phénomène déjà observé pour l'industrie il y a quelques décennies, concerne aujourd'hui l'agriculture. Cette situation entraîne un appauvrissement de la population française et une société très déséquilibrée.

Un nouveau partenariat avec les Resto du cœur:

La ferme des Olivades est en train d'établir de nouvelles relations avec une l'association caritative (signature prochaine d'une convention)

Jusqu'à maintenant les Restos du Cœur récupèrent les invendus des supermarchés, ce qui oblige à beaucoup de tri pour une nourriture qui souvent, n'est pas digne d'être distribuée.

Un partenariat producteur en AMAP/resto du cœur est à l'étude pour la fourniture hebdomadaire de légumes de saison pour les Restos de La Seyne, au prix fixé par le producteur dans la transparence du prix de revient. Ceci correspondrait à un emploi supplémentaire sur la ferme – une expérience est en cours en région parisienne avec de bons résultats sur la qualité des aliments et sur les bonnes relations sociales entre les partenaires.

Intervention d'Agnès

Quand il arrive que la ferme a des surplus, plus qu'il n'en faut pour la distribution aux amapiens, ils sont donnés aux restos du cœur ou Emmaüs. La nouvelle convention va accroître les relations et donner une qualité nettement supérieure des produits distribués aux bénéficiaires. Pour la ferme, ce sera un débouché supplémentaire appréciable pour sa sérénité. Ce partenariat peut s'étendre à d'autres producteurs (œufs...)

Une question est posée sur la gestion des déchets sur la ferme : ils sont recyclés sur place pour la ferme auberge et l'Amap et sont des déchets végétaux à 80% .

Michel Massi : S'adressant aux amapiens, il souligne la chance que nous avons d'être adhérent de l'AMAP Les Olivades qui prend littéralement soin de nous, de notre santé, en nous proposant des légumes exceptionnels.

Michel souhaite mettre toute son énergie pour continuer de faire rayonner l'Amap avec tous.tes celles et ceux qui la soutiennent, aident à son fonctionnement et l'animent.

Animation :

Rose Marie Ruperti En février, a organisé une distribution de crêpes faites par 3 amapiennes cette année. Propose d'être référente pour cette animation (opération de crêpes, gaufres ...);

Catherine Badier propose d'informer sur la mise en œuvre d'ateliers de conserves de légumes.

Les producteurs partenaires

Oeufs : Fred et Corinne Costamagno sont présents

La production dessert 3 amap + 1 point de vente + marché de Draguignan. L'exploitation compte 700 poules élevées sans OGM, ni antibiotique.

Fromages de chèvres de Signes (Famille Bruna) :

La saison 2024 recommence.

Le contrat est établi sur un lot de 5 fromages livrés toutes les 3 semaines.

Ils ne peuvent pas être présents aux distributions. Comme pour les œufs, pas de référent.

Chacun se responsabilise et est attentif pour récupérer son paquet de fromage **à son nom**.

Pommes poires, jus Philippe Bilocq (référente Estelle Sigrand)

Pour faciliter le regroupement des commandes, bien remplir les bons de commande et joindre le règlement

Agrumes de Corse (référente Estelle Sigrand)

Contrat pour 5 livraisons de caisses d'octobre à Mars de 10 kg de clémentines, oranges citrons et pomelos

Farines et légumineuses de Bertrand Allais (Bras moyen Var)

Nouvelle référente : **Agnès Graff** qui doit voir pour adaptation du programme de commande des pommes de Cedric.

Miel du Revest : Ivan et Nicola Broncard

Sont excusés, retenus à la fête des abeilles au Revest

La Nouvelle saison a commencé en même temps que celle de l'AMAP.

Les nouveaux contrats sont disponibles à l'AMAP

Pierre Matayron éleveur porc noir gascon et bovins du Gers

Vient une fois par mois livrer ses commandes.

Pruneaux de la famille Pourcel de la ferme du Laçay (Lot et Garonne)

Référente Estelle Rouse Vient de regrouper une nouvelle commande en avril

« Epices Village de Madagascar »

Référente Catherine Badier Rivoiron

Pain (Chloé) –

Farine biologique

N'a plus de local de fabrication du pain depuis janvier 2024

Chloé devrait s'installer à Hyères avec une collègue; la livraison à l'amap serait encore possible si la quantité de contrats est suffisante. Affaire en cours.